



Confédération  
des Syndicats  
Médicaux Français

Communiqué  
de presse

Paris, le 2 avril 2026

## Ordre des médecins : dérives de gestion, confusion des rôles et exigence de clarification

La Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF) prend acte avec gravité des conclusions du rapport de l'Inspection générale des finances concernant le Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Ce rapport met en évidence des dérives financières préoccupantes, des insuffisances de gouvernance, ainsi que des défaillances dans l'exercice de certaines missions essentielles, notamment en matière de traitement des plaintes.

Ces constats appellent des réponses claires et rapides.

Mais au-delà de ces éléments, un point de fond doit être posé : celui de l'évolution du positionnement de l'Ordre.

Institution investie d'une mission de service public, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a pour vocation de garantir la déontologie, d'assurer la régulation de la profession et de veiller à la confiance des patients.

Or, les analyses de l'Inspection générale des finances soulignent une tendance préoccupante :

*« Une évolution vers des prises de position relevant davantage d'une logique de défense d'intérêts corporatistes que de l'exercice strict de ses missions. Cette dérive pose question. »*

Elle ne doit pas être interprétée comme une concurrence avec les organisations syndicales, qui ont, elles, une légitimité propre à représenter les médecins et à porter leurs revendications.

Mais elle traduit en revanche une confusion des rôles, qui fragilise l'institution elle-même.

À vouloir sortir de son périmètre, l'Ordre prend le risque :

- d'affaiblir sa crédibilité dans ses missions fondamentales
- de brouiller son rôle vis-à-vis des médecins comme des patients
- et de perdre la confiance indispensable à son action

### **Certification périodique : une ligne rouge claire**

Dans ce contexte, la CSMF souhaite être particulièrement claire sur un enjeu structurant : la certification périodique des médecins.

La certification périodique doit s'inscrire dans :

- une logique scientifique
- une démarche d'amélioration continue des pratiques
- un cadre fondé sur les compétences et la qualité des soins

Elle ne peut en aucun cas devenir un outil de contrôle ordinal. Le Conseil National de l'Ordre des Médecins doit y tenir une place strictement administrative et d'enregistrement, sans intervenir dans l'évaluation des compétences. Toute extension de son rôle en la matière accentuerait la confusion des missions et compromettrait l'adhésion des médecins au dispositif.

## Une clarification indispensable

La CSMF appelle à une clarification sans ambiguïté :

- un Ordre recentré sur ses missions fondamentales
- une gouvernance modernisée et transparente
- un renforcement de ses missions essentielles, notamment disciplinaires
- une définition claire du rôle de chacun dans la recertification

*L'Ordre doit être un garant, pas un acteur d'influence.*

*Il doit être une autorité, pas un porte-voix corporatiste.*

**C'est en retrouvant toute sa rigueur, sa légitimité et son périmètre que l'Ordre pourra pleinement remplir sa mission au service des patients et de la profession.**

**Docteur Franck DEVULDER**

**Président de la CSMF**

06.14.09.64.56

[franck.devulder@csmf.org](mailto:franck.devulder@csmf.org)



*Le syndicat de tous les médecins*

79 rue de Tocqueville – 75017 PARIS

Tél. : (33) 01 43 18 88 01

Fax : (33) 01 43 18 88 20